Bassin du Rhône et des cours d'eau côtiers méditerranéens

préparation de l'avant projet de sdage

Saône amont

1

synthèse des propositions des groupes de travail locaux septembre 2005 janvier 2006

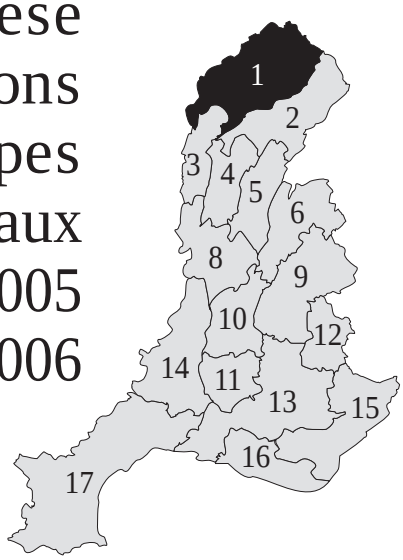

comité de bassin rhône méditerranée

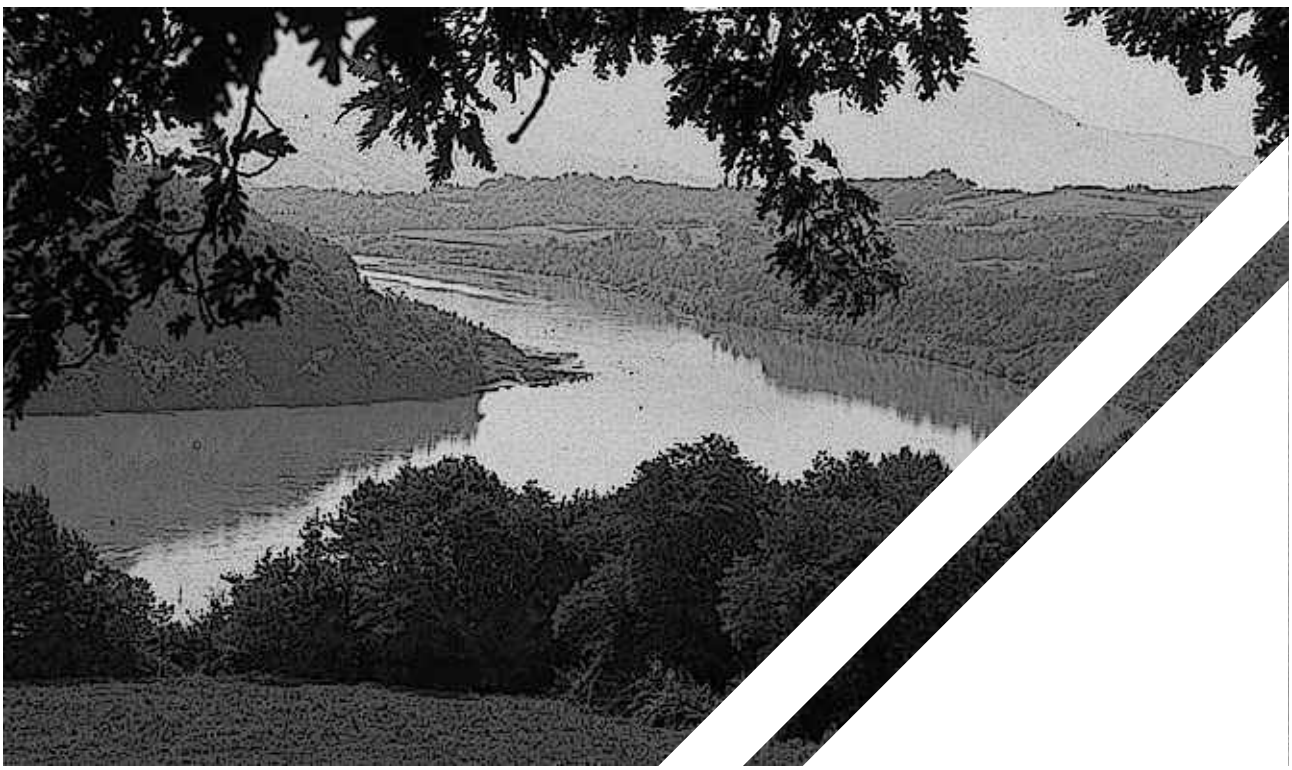

document de travail des commissions géographiques

septembre octobre 2006

INTRODUCTION

1 / PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

- ✓ **Eléments généraux**
- ✓ **Localisation des masses d'eau et des sous bassins**

2/ PRESENTATION DES PRINCIPAUX PROBLEMES ET MESURES POUR Y REPONDRE

- ✓ **Les principaux problèmes du territoire**
- ✓ **Les mesures proposées pour résoudre les problèmes identifiés dans les sous bassins**

3 / ELEMENTS DE SOCIO-ECONOMIE

- ✓ **Usages établis et majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état**
- ✓ **Usages établis et majeurs favorisés par l'atteinte du bon état**

4 / PRESENTATION DES OBJECTIFS PAR MASSE D'EAU

Du travail des groupes locaux sur la DCE, à l'avant projet de SDAGE Rhône Méditerranée

Ainsi que cela a été annoncé lors des précédentes commissions géographiques, les réflexions engagées dans le cadre des groupes de travail locaux par bassin versant ou zone homogène sur le littoral méditerranéen se sont achevées en mars 2006.

Depuis, les travaux de synthèse pour la préparation de l'avant projet de SDAGE ont avancé. Ce nouveau SDAGE sera composé des orientations fondamentales pour la politique de gestion des eaux du bassin et de la liste des objectifs assignés aux masses d'eau. Il sera accompagné du programme de mesures contenant toutes les mesures pertinentes pour le bassin et des éléments opérationnels pour leur mise en œuvre.

Les synthèses territoriales, traduction du travail technique réalisé localement….

Miroirs grossissants du SDAGE, les synthèses par territoire apportent une restitution de la réflexion menée au sein de chaque bassin versant (ou zone homogène). Elles offrent une vision des objectifs attribués aux masses d'eau et permettent d'entrer dans la logique de construction du programme de mesures du bassin. Ces synthèses ne prétendent pas à l'exhaustivité mais se veulent être un croisement des travaux du niveau de bassin et du niveau local.

En effet, les éléments présentés résultent d'un rapprochement entre les propositions des groupes de travail locaux et les projets d'orientations fondamentales de façon à établir une liste consolidée des types de problèmes rencontrés et des familles de mesures :

- pour chaque bassin versant, les mesures proposées par le niveau local ont été traduites en grandes familles de mesures, elles même en lien avec les projets d'orientations fondamentales ;
- les propositions d'objectif d'état écologique pour chaque masse d'eau ont été exploitées et présentées sous forme de listes et de cartes, certains objectifs restant encore à déterminer, d'autres devant, peut être, être ajustés.

Ce travail a été complété par une première analyse des éléments de socio économie issus des réflexions des groupes d'experts locaux sur les usages.

…. et support de la suite des travaux sur la préparation du SDAGE

Le travail doit se poursuivre pour approfondir l'analyse de la faisabilité technique et économique des propositions d'objectifs, et assurer la meilleure combinaison des approches globales et locales, principe général retenu en Rhône – Méditerranée.

Ainsi, avec les commissions géographiques, les réflexions au sein des CLE et comités de rivière, de baie ou de nappe, les réunions spécifiques avec les représentants des usagers et des associations, s'engage une suite de réflexions et de discussions de nature plus politique pour lesquelles ces synthèses constitueront un support de réflexion privilégié.

Les acteurs consultés peuvent ainsi s'appuyer sur les différents éléments de ce document pour examiner les propositions d'objectifs, et le cas échéant faire des propositions d'ajustement ou de complément.

Toutes les contributions recueillies à l'issue de cette phase seront exploitées pour élaborer la version finalisée de l'avant projet de SDAGE qui doit être adoptée avant mi 2007 puis faire l'objet de deux consultations successives auprès du public et des institutions.

En ce qui concerne les synthèses par territoire, elles seront actualisées à mesure de l'avancement des réflexions. Sans que l'on puisse à cette date en décrire précisément l'organisation, elles alimenteront à terme le contenu des futurs documents qui succéderont aux annexes géographiques de l'état des lieux.

Tous les documents produits seront disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône-Méditerranée http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/

1 / PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

✓ Eléments généraux

Le présent document de synthèse s'inscrit dans la suite des travaux de l'état des lieux, et plus particulièrement des annexes géographiques réalisées en 2005. Ainsi, il est proposé de se référer à ces documents pour tous les éléments de contexte généraux (enjeux du territoire, carte des pressions importantes, évaluation de l'état des milieux et des principales pressions, évaluation de la situation à l'horizon 2015…) – documents disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône Méditerranée http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/ ou auprès des délégations de l'Agence de l'eau.

A noter aussi que de légers ajustements des limites géographiques de certains territoires et commissions géographiques ont été effectués pour améliorer leur cohérence et faciliter la concertation avec les acteurs. (cf. carte).

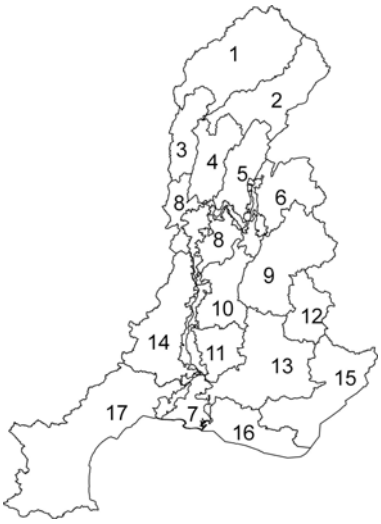

1 - Saône amont
2 - Doubs
3 - Bourgogne et affluents rive droite de la Saône
4 - Bresse, Dombes, Saône et affluents rive gauche
5 - Haut Rhône et vallée de l'Ain
6 - Alpes du nord
7 - Vallée du Rhône
8 - Zone d'activité de Lyon, bas Dauphiné
9 - Isère amont
10 - Isère aval et Drôme
11 - Rive gauche du Rhône aval
12 - Haute Durance
13 - Durance, Crau, Camargue
14 - Rive droite du Rhône aval
15 - Côtiers est et littoral
16 - Zone d'activité de Marseille, Toulon et littoral
17 - Côtiers ouest, lagunes et littoral

✓ Localisation des masses d'eau et des sous bassins

Deux cartes sont annexées à cette synthèse :

- L'une présente les **limites des masses d'eau superficielles** (quelques ajustements depuis l'état des lieux) ainsi que le découpage en "sous-bassins versants". **Les sous-bassins** représentent des unités hydrographiques cohérentes utilisées d'une part comme échelle de travail et, d'autre part, pour la présentation des résultats.
- La seconde carte est consacrée aux **masses d'eau souterraine et identifie leur** code et le cas échéant des secteurs. **Des secteurs** ont en effet été définis afin de préciser l'étendue des pressions qui s'exercent et affiner les actions à mettre en œuvre. Malgré ce choix du bassin pour rendre le diagnostic et le plan de gestion plus pertinents, la définition des objectifs d'état s'effectue à l'échelle de la masse d'eau conformément aux textes de transposition de la directive cadre sur l'eau.

En outre, ces cartes présentent les objectifs d'état écologique des masses d'eau détaillés au paragraphe 4 du document.

Liste des sous bassins du territoire

SA_01_01	Amance
SA_01_02	Saône amont
SA_01_03	Apance
SA_01_04	Coney
SA_01_05	Durgeon
SA_01_06	Gourgeonne
SA_01_07	Lanterne
SA_01_08	Morthe
SA_01_09	Ognon
SA_01_10	Ouche
SA_01_11	Romaine
SA_01_12	Salon
SA_01_13	Tille
SA_01_14	Vingeanne
SA_01_15	Bèze
SA_01_33	La Brizotte

2/ PRESENTATION DES PRINCIPAUX PROBLEMES ET MESURES POUR Y REPONDRE

✓ Les principaux problèmes du territoire

En première étape de leur réflexion, les groupes de travail locaux ont identifié les problèmes importants pour l'atteinte des objectifs des masses d'eau dans chaque sous bassin versant.

Le tableau ci-après récapitule les problèmes majoritairement rencontrés sur le territoire.

IMPORTANCE DES PRINCIPAUX PROBLEMES SUR LE TERRITOIRE 1 – "SAONE AMONT"

	Plus de 75% des sous bassins du territoire concernés par le problème
	Entre 50 et 75% des sous bassins du territoire concernés par le problème
	Entre 25 et 50% des sous bassins du territoire concernés par le problème

Altérations de la morphologie des cours d'eau

Pollution par les nitrates, phosphates, matières organiques, matières en suspension liée aux rejets domestiques

Pollution par les nitrates, phosphates, matières organiques, matières en suspension liée aux activités agricoles (fertilisation azotée, effluents d'élevage)

Dégradation et/ou destruction de zones humides

Risque d'inondation

Manque ou déficit de connaissance sur l'état des milieux, leur fonctionnement et les pressions polluantes

Pollution par les pesticides liée aux apports agricoles (viticulture, grandes cultures, …) et non agricoles (domestiques, urbains, infrastructures linéaires, …)

Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) liée aux activités industrielles principalement

Diminution de la biodiversité résultant d'une prolifération des espèces exotiques invasives

Altération de la continuité biologique des milieux

Perturbations liées aux aménagements hydroélectriques

Altérations des flux sédimentaires des cours d'eau et plans d'eau

Altérations du régime hydrologique des cours d'eau

Perturbations du fonctionnement des milieux par les étangs

Déséquilibre quantitatif lié à la gestion de la ressource (prélèvement notamment)

Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) apportée par le réseau d'assainissement urbain

✓ Les mesures proposées pour résoudre les problèmes identifiés dans les sous bassins

Seconde étape, les groupes de travail locaux ont proposé les mesures (actions)-clés pour traiter chacun des problèmes du sous bassin (tous milieux confondus : cours d'eau, plans d'eau) et pour les eaux souterraines. Dans le double objectif de disposer d'une liste synthétique et d'assurer un recoupement de ces travaux avec ceux relatifs aux orientations fondamentales, les mesures proposées par le niveau local ont été regroupées dans les **familles de mesures de chaque projet d'orientation fondamentale**.

Les tableaux initiaux élaborés par les groupes locaux (intitulés des problèmes et des mesures plus précis) ayant servi à réaliser cette synthèse sont disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône Méditerranée http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/

Guide de lecture du tableau

Pour chaque problème d'un sous bassin, les mesures proposées au niveau local ont été rattachées à une famille de mesures appartenant à une sous orientation fondamentale. Le lien avec le projet d'orientation fondamentale est rappelé dans la dernière colonne du tableau des mesures, avec les codes suivants :

CODE REPORTE DANS LE TABLEAU	LIBELLE DU PROJET D'ORIENTATION FONDAMENTALE
1	Développer, renforcer et pérenniser les politiques de gestion locale et concertée
2	Intégrer gestion de l'eau et aménagement du territoire
3	Restaurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau pour garantir la fonctionnalité des milieux et assurer la pérennité de certains usages
4	Préserver les milieux aquatiques, conforter l'hydroélectricité et définir les conditions de sa contribution aux objectifs des textes sur l'énergie
5	Agir sur la morphologie, le décloisonnement et l'hydrologie des milieux aquatiques pour contribuer efficacement et durablement à l'atteinte des objectifs du SDAGE
6	Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau
7	Lutter contre les toxiques : dépasser la complexité de la problématique et engager des actions
8	Lutter contre les pesticides : vers des changements conséquents dans les pratiques actuelles
9	Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé publique
10	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions classiques d'origine domestique et industrielle
zh	Prendre en compte, préserver, restaurer, reconquérir les zones humides et préserver la biodiversité

Par ailleurs, l'analyse des mesures proposées par les groupes locaux a conduit à l'identification de nouvelles familles de mesures. Celles-ci ont été rajoutées à celles proposées dans les projets d'orientations fondamentales ou ont été rassemblées dans les catégories suivantes :

8bis : Lutter contre l'azote et le phosphore d'origine agricole
ap : Autres pollutions
strat : Eléments de stratégie générale

Ces éléments ont vocation à alimenter la suite des travaux sur le SDAGE et le programme de mesures.

DEGRADATIONS PHYSIQUES

problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Amance	Saône Amont	Apance	Coney	Durgeon	Gourgeonne	Lanterne	Morthe	Ognon	Ouche	Romaine	Salon	Tille	vingeanne	Bèze	Brizotte	Saône	masses d'eau souterraines																				lien projet d'orientation fondamentale
																				6116	6119	6120	6121	6123	6202	6217	6228	6315	6320	6329	6334	6345	6500	6506	6522	6523		
Altération de la continuité biologique	Intégrer effectivement la gestion hydromorphologique dans les politiques de gestion par bassin versant	Développer et mettre en œuvre la restauration de la continuité biologique (y compris sur les petits affluents)								X	X	X	X			X	X																						5
Altérations de la morphologie des cours d'eau	Agir sur les « secteurs orphelins » de démarche de gestion locale et concertée	Inciter à la création de démarche de gestion (ou à la relance de démarches "en panne") sur les secteurs à enjeux				X		X		X	X		X						X																				1
	Disposer d'éléments objectifs pour faire partager l'intérêt technique, social et économique des stratégies de préservation et restauration physique	Consolider l'évaluation de la qualité physique des milieux aquatiques et de leur fonctionnement	X	X	X				X	X	X	X	X	X	X	X	X																						5
		Prendre en compte les aspects sociologiques et économiques dans la mise en œuvre des stratégies de gestion physique des milieux et faire partager les objectifs de restauration									X																												5
	Engager en priorité des démarches de préservation sur les milieux qui présentent actuellement un bon fonctionnement	Sur ces milieux, définir les conditions de pérennisation du bon fonctionnement en mobilisant les outils de planification et réglementaires disponibles (classement en rivière réservé, grands migrateurs, inscription en tant que zone naturelle dans les documents d'urbanisme, actions réglementaires au titre de la police des eaux ou de la protection des milieux, …)							X																														5
	Intégrer effectivement la gestion hydromorphologique dans les politiques de gestion par bassin versant	Développer et mettre en œuvre la restauration morphologique des cours d'eau (restauration des espaces de bon fonctionnement)	X	X		X	X	X	X	X	X	X		X	X				X																				5
	Contribuer à une meilleure application de la réglementation	Renforcer l'application de la réglementation (renforcer les moyens de la police de l'eau, donner suite aux actions de police, porter à connaissance vis à vis des services de l'Etat…)									X																												strat
	Contribuer à l'émergence et à une meilleure efficacité de la maîtrise d'ouvrage	Favoriser la maîtrise d'ouvrage (clarification des compétences, mise en commun des moyens techniques et financiers pour les travaux d'assainissement, d'AEP ou de restauration physique)							X																														strat

DEGRADATIONS PHYSIQUES- suite

problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Amance	Saône Amont	Apance	Coney	Durgeon	Gourgeonne	Lanterne	Morthe	Ognon	Ouche	Romaine	Salon	Tille	vingeanne	Bèze	Brizotte	Saône	masses d'eau souterraines																				lien projet d'orientation fondamentale
																				6116	6119	6120	6121	6123	6202	6217	6228	6315	6320	6329	6334	6345	6500	6506	6522	6523		
Altérations du régime hydrologique des cours d'eau	Mettre en œuvre des règles de gestion pour le partage de la ressource à l'échelle des sous bassins ou des zones d'influence des grandes infrastructures de stockage ou de dérivation	Etablir et mettre en pratique des règles de partage à l'échelle des sous bassins (organisation des acteurs, partage de l'information, concertation au sein de structures locales de gestion, adoption de plans de gestion) dans tous les secteurs à enjeux									X																												3
		Optimiser la gestion des ouvrages existants pour valoriser les marges de manœuvre encore disponibles (grandes infrastructures et ouvrages hydroélectriques, canaux, interconnexion ...)									X																												3
	Disposer d'éléments objectifs pour faire partager l'intérêt technique, social et économique des stratégies de préservation et restauration physique	Prendre en compte les aspects sociologiques et économiques dans la mise en œuvre des stratégies de gestion physique des milieux et faire partager les objectifs de restauration									X																												5
	Intégrer effectivement la gestion hydromorphologique dans les politiques de gestion par bassin versant	Restaurer un régime hydrologique (crue et étiage) indispensable au fonctionnement durable des milieux aquatiques		X		X	X												X																				5
	Réduire l'aléa (c'est-à-dire le phénomène de crue) et améliorer la protection des biens et des personnes	Préserver, voire recréer les zones d'expansion de crues		X															X																				6

DEGRADATIONS PHYSIQUES - suite

problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Amance	Saône Amont	Apance	Coney	Durgeon	Gourgeonne	Lanterne	Morthe	Ognon	Ouche	Romaine	Salon	Tille	vingeanne	Bèze	Brizotte	Saône	masses d'eau souterraines																							lien projet d'orientation fondamentale
																				6116	6119	6120	6121	6123	6202	6217	6228	6315	6320	6329	6334	6345	6500	6506	6522	6523					
Altérations des flux sédimentaires des cours d'eau et plans d'eau	Disposer d'éléments objectifs pour faire partager l'intérêt technique, social et économique des stratégies de préservation et restauration physique	Consolider l'évaluation de la qualité physique des milieux aquatiques et de leur fonctionnement									X																														5
	Engager en priorité des démarches de préservation sur les milieux qui présentent actuellement un bon fonctionnement	Sur ces milieux, définir les conditions de pérennisation du bon fonctionnement en mobilisant les outils de planification et réglementaires disponibles (classement en rivière réservé, grands migrateurs, inscription en zone naturelle dans les documents d'urbanisme, actions réglementaires au titre de la police des eaux…)									X																	X													5
	Intégrer effectivement la gestion hydromorphologique dans les politiques de gestion par bassin versant	Poursuivre et renforcer l'approche globale de l'évolution des lits et de la gestion des flux solides (sables, graviers, limons) à l'échelle des bassins versants					X				X	X				X	X																								5
Perturbations liées aux aménagements hydroélectriques	Engager des actions de gestion concertée en s'appuyant sur des connaissances fines du fonctionnement des ouvrages et de leurs impacts	Engager des actions de gestion concertée en s'appuyant sur des connaissances fines du fonctionnement des ouvrages et de leurs impacts sur les milieux aquatiques					X					X		X		X																									4
	Améliorer la gestion des ouvrages et chaînes d'ouvrages existants	Définir des régimes de débits réservés favorables au bon fonctionnement durables des milieux aquatiques				X																																			4
		Restaurer la continuité biologique				X																																			4
		Organiser la coordination de la gestion des ouvrages					X		X						X																										4
Perturbations du fonctionnement des milieux par les étangs	Engager en priorité des démarches de préservation sur les milieux qui présentent actuellement un bon fonctionnement	Sur ces milieux, définir les conditions de pérennisation du bon fonctionnement en mobilisant les outils de planification et réglementaires disponibles (inscription en zone naturelle dans les documents d'urbanisme, actions réglementaires au titre de la police des eaux…)		X		X	X		X		X																														5
	Intégrer effectivement la gestion hydromorphologique dans les politiques de gestion par bassin versant	Favoriser une bonne gestion des étangs pour limiter les impacts sur le fonctionnement des milieux et masses d'eau associés (inventaire des étangs, plan de gestion et études préalables, code de bonnes pratiques, sensibilisation des gestionnaires, ...)		X		X	X				X																														5

DESEQUILIBRES QUANTITATIFS LIES A LA GESTION DE LA RESSOURCE

problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Amance	Saône Amont	Apance	Coney	Durgeon	Gourgeonne	Lanterne	Morthe	Ognon	Ouche	Romaine	Salon	Tille	vingeanne	Bèze	Brizotte	Saône	masses d'eau souterraines																		lien projet d'orientation fondamentale
																				6116	6119	6120	6121	6123	6202	6217	6228	6315	6320	6329	6334	6345	6500	6506	6522	6523	
Déséquilibre quantitatif lié à la gestion de la ressource (prélèvement notamment)	Agir sur les « secteurs orphelins » de démarche de gestion locale et concertée	Inciter à la création de démarches de gestion (ou à la relance de démarches "en panne") sur les secteurs à enjeux																								X				X								1
	Intégrer les enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire	Intégrer les différentes facettes des enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire										X																										2
	Poursuivre les progrès en termes de connaissance des ressources et des prélèvements	Progresser dans la connaissance des prélèvements pour les différents usages de l'eau										X									X									X		X						3
		Identifier les points stratégiques de suivi et progresser dans la connaissance du fonctionnement des milieux et de leurs interactions																		X					X	X	X		X	X		X						3
		Déterminer les conditions et niveaux de prélèvements compatibles avec la préservation des milieux (sur les cours d'eau : définition de débits biologiques minimum aux points nodaux, sur les nappes : ZRE, définition de volumes et/ou débits maximum d'exploitation, niveaux de crise, zones de sauvegarde AEP, …)										X									X					X				X								3
	Accentuer les efforts d'économie d'eau (en tous domaines : eau potable, industrie et agriculture)	Sensibiliser et responsabiliser les usagers à la lutte contre le gaspillage										X																		X								3
		Promouvoir et accompagner les équipements et mode de gestion, collectifs et individuels, économes en eau										X			X											X				X								3
	Mettre en œuvre des règles de gestion pour le partage de la ressource à l'échelle des sous bassins ou des zones d'influence des grandes infrastructures de stockage ou de dérivation	Etablir et mettre en pratique des règles de partage à l'échelle des sous bassins (organisation des acteurs, partage de l'information, concertation au sein de structures locales de gestion, adoption de plans de gestion) dans tous les secteurs à enjeux		X								X			X				X											X								3
		Optimiser la gestion des ouvrages existants pour valoriser les marges de manœuvre encore disponibles (grandes infrastructures et ouvrages hydroélectriques, canaux, interconnexion ...)		X								X				X			X		X																	3
	Créer des ressources de substitution à condition qu'elles n'aient pas d'incidence négative sur l'état des milieux	Créer des ressources de substitution (par mobilisation, stockage ou transfert), à condition que ces créations n'aient pas d'incidence négative sur l'état des milieux													X						X					X							X					3

DESEQUILIBRES QUANTITATIFS LIES A LA GESTION DE LA RESSOURCE - suite

problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Amance	Saône Amont	Apance	Coney	Durgeon	Gourgeonne	Lanterne	Morthe	Ognon	Ouche	Romaine	Salon	Tille	vingeanne	Bèze	Brizotte	Saône	masses d'eau souterraines																		lien projet d'orientation fondamentale
																				6116	6119	6120	6121	6123	6202	6217	6228	6315	6320	6329	6334	6345	6500	6506	6522	6523	
Déséquilibre quantitatif lié à la gestion de la ressource (prélèvement notamment)	Améliorer la connaissance	Acquérir des connaissances sur l'état et le fonctionnement des milieux, les pressions et sources de pollution, leurs impacts sur les milieux																												X							ap
	Intégrer effectivement la gestion hydromorphologique dans les politiques de gestion par bassin versant	Restaurer un régime hydrologique (crue et étiage) indispensable au fonctionnement durable des milieux aquatiques																	X																			5
	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Mettre en place et gérer les périmètres de protection de captage										X																										9

POLLUTION PAR LES NITRATES, PHOSPHATES, MATIERES EN SUSPENSION

problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Amance	Saône Amont	Apance	Coney	Durgeon	Gourgeonne	Lanterne	Morthe	Ognon	Ouche	Romaine	Salon	Tille	vingeanne	Bèze	Brizotte	Saône	masses d'eau souterraines																	lien projet d'orientation fondamentale
																				6116	6119	6120	6121	6123	6202	6217	6228	6315	6320	6329	6334	6345	6500	6506	6522	6523	
Pollution liée aux activités agricoles (fertilisation azotée, effluents d'élevage)	Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles sur les cours d'eau et les eaux souterraines	Limiter les fuites de nitrates par un couvert végétal et des pratiques agricoles adaptées (CIPAN, prairies, variation des assolements, …)		X							X				X		X		X	X				X					X								8bis
		Limiter les risques de pollution à partir des effluents d'élevage (production, capacité et condition de stockage, gestion et devenir des produits, compostage, épendage, …)		X			X	X	X	X	X		X	X		X			X			X	X	X							X			X			8bis
		Bannir les excès de fertilisation azotée sur les cultures (enregistrement des pratiques, pilotage de la fertilisation, …)						X		X	X		X	X										X										X			8bis
	Développer des mesures d'accompagnement aux changements des pratiques	Développer l'information, la connaissance, l'animation des opérations à engager sur les bassins versant, et le conseil aux agriculteurs																		X		X															8bis
		Utiliser les outils de zonage et programmes d'actions réglementaires existants pour réduire les pression sur les secteurs les plus vulnérables	X																	X		X	X	X							X			X			8bis
		Mise en place, suivi et/ou poursuite de programmes d'action collectifs spécifiques (actions portant essentiellement sur la maîtrise de la fertilisation azotée; ex : opérations Ferti mieux, Pil' Azote, …dans le cadre ou non de SAGE et contrats)													X	X	X																				8bis
	Améliorer la connaissance de l'état de la ressource sur les aires d'alimentation des captages d'eau destinés à l'alimentation humaine	Délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potables actuels et futurs et étudier le fonctionnement de la ressource et les pressions polluantes sur ces aires													X																					X	9
	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Agir de façon différenciée à l'échelle de l'aire d'alimentation des ressources pour lutter contre les pollutions (diffuses, ponctuelles et accidentelles)																				X							X	X						X	9
Pollution liée aux rejets industriels	Adapter les stratégies générales d'assainissement et de traitement aux spécificités des bassins versants	Promouvoir la mise en place de systèmes d'épuration ou de filières de traitement adaptés aux contextes économiques et culturels locaux (ex : lagunage et filtres plantés pour les petites collectivités, stations à fonctionnement modulable pour les zones avec des pics de population saisonnières …)							X																												10

POLLUTION PAR LES NITRATES, PHOSPHATES, MATIERES EN SUSPENSION - suite

problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Amance	Saône Amont	Apance	Coney	Durgeon	Gourgeonne	Lanterne	Morthe	Ognon	Ouche	Romaine	Salon	Tille	vingeanne	Bèze	Brizotte	Saône	masses d'eau souterraines																		lien projet d'orientation fondamentale
																				6116	6119	6120	6121	6123	6202	6217	6228	6315	6320	6329	6334	6345	6500	6506	6522	6523	
Pollution par les nitrates, phosphates, matières organiques, matières en suspension liée aux rejets domestiques	Elaborer et mettre en œuvre les schémas directeurs d'assainissement	Elaborer et mettre en œuvre les schémas directeurs d'assainissement (collectifs et non collectif)	X	X		X		X	X	X	X		X		X	X				X																	10
	Donner la priorité à la collecte et au traitement effectif des rejets relevant de l'assainissement collectif	Améliorer la qualité des réseaux existants et réaliser les extensions et raccordements prévus par les schémas directeurs					X		X	X	X			X	X			X		X										X							10
		Fiabiliser le fonctionnement et la gestion des installations de traitement (+ construction et travaux de mise aux normes des STEP)				X	X		X	X	X			X		X				X																	10
	Adapter les stratégies générales d'assainissement et de traitement aux spécificités des bassins versants	Développer de façon maîtrisée et réfléchie l'assainissement autonome en zone d'habitation diffuse en fonction de son impact sur le milieu					X		X													X															10
		Promouvoir la mise en place de systèmes d'épuration ou de filières de traitement adaptés aux contextes économiques et culturels locaux (lagunage et filtres plantés pour les petites collectivités, stations à fonctionnement modulable pour les zones avec des pics de population saisonnières …)												X	X					X		X															10
	Limiter l'impact des rejets en prenant en compte le milieu récepteur	Prendre en compte la capacité de réception du milieu naturel dans la conception des schémas de dépollution (choix du système de traitement, fixation du niveau des contraintes de rejet, traitement tertiaire, …)												X								X															10
		S'intéresser au bon positionnement du ou des points de rejet à l'aval des stations																												X							10
		Préserver et favoriser les capacités d'auto- épuration ou de dilution du milieu récepteur							X																												10
	Protéger les ressources destinées à la production d'eau potable	Mettre en place et gérer les périmètres de protection de captage																		X																	9
	Agir sur les « secteurs orphelins » de démarche de gestion locale et concertée	Inciter à la création de démarche de gestion (ou à la relance de démarches "en panne") sur les secteurs à enjeux							X																												1
	Contribuer à une meilleure application de la réglementation	Renforcer l'application de la réglementation (réimputation des pénalités de condamnations, stipuler l'obligation de mise en conformité ERU dans le SDAGE, conditionnalité des primes AE à la conformité ERU, porter à connaissance vis à vis des services de l'Etat…)							X																												strat

POLLUTION PAR LES SUBSTANCES TOXIQUES (HORS PESTICIDES)

problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Amance	Saône Amont	Apance	Coney	Durgeon	Gourgeonne	Lanterne	Morthe	Ognon	Ouche	Romaine	Salon	Tille	vingeanne	Bèze	Brizotte	Saône	masses d'eau souterraines																	lien projet d'orientation fondamentale
																				6116	6119	6120	6121	6123	6202	6217	6228	6315	6320	6329	6334	6345	6500	6506	6522	6523	
Pollution apportée par les eaux pluviales	Maîtriser de façon réfléchie la pollution par les eaux pluviales	Sur ces zones prioritaires, réaliser un schéma d'assainissement pluvial et le retranscrire dans les documents d'urbanisme																												X							10
		Mettre en place des actions pour limiter le risque lié aux eaux pluviales en fonction de situations types (réseau séparatif de collecte, bassin tampon d'orage, favorisation de l'infiltration, traitement …)					X					X			X				X																			10
Pollution liée aux activités portuaires	Agir sur la toxicité des rejets urbains, en premier lieu des grandes collectivités	Réduire les pollutions portuaires																	X																			7
Pollution apportée par les infrastructures de transport	Maîtriser de façon réfléchie la pollution par les eaux pluviales	Mettre en place des actions pour limiter le risque lié aux eaux pluviales en fonction de situations types (réseau séparatif de collecte, bassin tampon d'orage, favorisation de l'infiltration, traitement …)										X									X																	10
Pollution apportée par le réseau d'assainissement	Agir sur la toxicité des rejets urbains, en premier lieu des grandes collectivités	Réviser les règlements d'assainissement pour mieux prendre en compte les substances toxiques (sensibilité du milieu récepteur, conventions de raccordement, …)					X		X			X										X						X										7
		Développer les contrôles (des conventions de raccordement, de la qualité des boues d'épuration et des eaux usées, …)									X								X									X										7
Pollution propoagée par les forages	Lutter contre les pollutions dues aux forages défectueux	Lutter contre les pollutions dues aux forages défectueux : prescriptions minimales à respecter lors de la réalisation de forages, gestion des forages défectueux, ...																											X	X								7
Pollution accidentelle	Agir sur les rejets ponctuels d'origine industrielle par des actions synergiques dans les domaines des actions réglementaires et des interventions financières	Prévenir les pollutions accidentelles																			X			X								X						7

POLLUTION PAR LES SUBSTANCES TOXIQUES (HORS PESTICIDES) - suite

problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Amance	Saône Amont	Apance	Coney	Durgeon	Gourgeonne	Lanterne	Morthe	Ognon	Ouche	Romaine	Salon	Tille	vingeanne	Bèze	Brizotte	Saône	masses d'eau souterraines																		lien projet d'orientation fondamentale
																				6116	6119	6120	6121	6123	6202	6217	6228	6315	6320	6329	6334	6345	6500	6506	6522	6523	
Pollution liée aux activités industrielles principalement	Poursuivre et renforcer l'acquisition de connaissances	Diagnostic de présence dans le milieu, identification des sources, suivi régulier et renforcé des rejets et de leurs impacts sur les milieux aquatiques	X	X					X			X		X				X	X										X	X							7
	Développer le partage des connaissances et améliorer l'organisation collective	Au niveau technique (mise à disposition de données, retours d'expérience sur l'efficacité des actions, …)																												X							7
	Agir sur les rejets ponctuels d'origine industrielle par des actions synergiques dans les domaines des actions réglementaires et des interventions financières	Agir sur les rejets ponctuels d'origine industrielle par des actions synergiques dans les domaines des actions réglementaires et des interventions financières									X																	X	X								7
		Encourager la substitution de substances dans les procédés																				X															7
		Traiter-la (ou les) substance(s) concernée(s) dans l'effluent																				X															7
	Agir sur les sources dispersées au niveau des grandes agglomérations et des bassins versants prioritaires	Mise en place, poursuite et/ou renforcement d'actions sectorielles ou collectives, labellisation des pratiques, aides aux TPE et PME, ...									X			X					X			X															7
	Agir sur les sites, sols et milieux pollués (pollutions historiques industrielles, nappes polluées, …)	Actions en fonction de l'impact sur le milieu et de la faisabilité technique financière : mesure de décontamination ou de confinement si bilan environnementale positif, suivi en cas de décroissance naturelle							X		X											X								X		X					7

POLLUTION PAR LES PESTICIDES

problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Amance	Saône Amont	Apance	Coney	Durgeon	Gourgeonne	Lanterne	Morthe	Ognon	Ouche	Romaine	Salon	Tille	vingeanne	Bèze	Brizotte	Saône	masses d'eau souterraines																	lien projet d'orientation fondamentale
																				6116	6119	6120	6121	6123	6202	6217	6228	6315	6320	6329	6334	6345	6500	6506	6522	6523	
Pollution par l es pesticides liée aux apports agricoles (viticulture, grandes cultures, …) et non agricoles (domestiques, urbains, infrastructures linéaires, …)	Agir sur les « secteurs orphelins » de démarche de gestion locale et concertée	Inciter à la création de démarche de gestion (ou à la relance de démarches "en panne") sur les secteurs à enjeux																				X															1
	Réduire à la source l'utilisation des pesticides, notamment pour reconquérir la qualité des ressources utilisées pour l'eau potable	Développer des systèmes de production non polluants (ex : agriculture biologique, prairie...)					X	X		X	X	X	X	X	X	X	X		X					X				X	X								8
		Utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique		X			X	X		X	X	X	X	X	X	X			X	X		X		X					X	X	X			X			8
		Mettre en place et faire appliquer une réglementation en faveur d'une réduction de l'utilisation des pesticides (autorisation utilisation molécules, obligation matériel conforme, obligation respect zones non traitées, …)																		X	X			X				X										8
	Régler le problème des pollutions ponctuelles	Limiter les pollutions ponctuelles avant et après les traitements															X			X	X		X					X										8
		Utiliser un matériel adapté										X			X	X				X																		8
	Réduire les pollutions diffuses sur les cours d'eau et les eaux souterraines	Limiter les transferts des flux de pollution					X	X		X			X	X	X		X				X			X														8
	Développer des mesures d'accompagnement aux changements des pratiques	Favoriser les incitations économiques aux systèmes d'exploitation agricole non polluants (CAD, MAE, écoconditionnalité des aides, labellisation des pratiques, …)																			X			X														8
		Développer l'information, la connaissance, l'animation des opérations à engager sur les bassins versant, et le conseil aux agriculteurs					X				X			X	X					X	X			X				X	X	X	X			X				8
		Mise en place, suivi et/ou poursuite de programmes d'action collectifs spécifiques (ex : plan phyto, programme viti-vini, Quali H2O, opération Agr'eau, plan d'action CROPP, … dans le cadre ou non de SAGE et contrats)						X		X			X	X					X					X					X									8
	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Agir de façon différenciée à l'échelle de l'aire d'alimentation des ressources pour lutter contre les pollutions																			X			X						X								9
	Contribuer à une meilleure application de la réglementation	Renforcer l'application de la réglementation (réimputation des pénalités de condamnations, renforcer les moyens de la police de l'eau, donner suite aux actions de police, porter à connaissance vis à vis des services de l'Etat…)																			X																strat

POLLUTION INDIFFERENCIEE PESTICIDE NITRATES, LIEE AUX ACTITES AGRICOLES

problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Amance	Saône Amont	Apance	Coney	Durgeon	Gourgeonne	Lanterne	Morthe	Ognon	Ouche	Romaine	Salon	Tille	vingeanne	Bèze	Brizotte	Saône	masses d'eau souterraines																		lien projet d'orientation fondamentale
																				6116	6119	6120	6121	6123	6202	6217	6228	6315	6320	6329	6334	6345	6500	6506	6522	6523	
Pollution indifférenciée pesticides, nitrates liée aux activités agricoles	Intégrer les enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire	Intégrer les enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire		X															X																			2
	Agir sur les « secteurs orphelins » de démarche de gestion locale et concertée	Inciter à la création de démarche de gestion (ou à la relance de démarches "en panne") sur les secteurs à enjeux																											X									1
	Réduire à la source l'utilisation des pesticides, notamment pour reconquérir la qualité des ressources utilisées pour l'eau potable	Développer des systèmes de production non polluants (ex : agriculture biologique, prairie...)		X																X	X										X							8
		Mettre en place et faire appliquer une réglementation en faveur d'une réduction de l'utilisation des pesticides (autorisation utilisation molécules, obligation matériel conforme, obligation respect zones non traitées, …)																													X							8
	Régler le problème des pollutions ponctuelles	Utiliser un matériel adapté		X															X																			8
	Réduire les pollutions diffuses sur les cours d'eau et les eaux souterraines	Limiter les transferts des flux de pollution	X	X				X	X	X	X	X	X	X		X		X	X				X							X	X			X			8
	Développer des mesures d'accompagnement aux changements des pratiques	Favoriser les incitations économiques aux systèmes d'exploitation agricole non polluants (CAD, MAE, écoconditionnalité des aides, labellisation des pratiques, …)		X															X															X				8
		Développer l'information, la connaissance, l'animation des opérations à engager sur les bassins versant, et le conseil aux agriculteurs		X			X	X		X			X	X					X	X	X								X	X	X							8
		Mise en place, suivi et/ou poursuite de programmes d'action collectifs spécifiques (ex : plan phyto, programme viti-vini, Quali H2O, opération Agr'eau, plan d'action CROPP, … dans le cadre ou non de SAGE et contrats)		X							X	X							X																			8Bis

POLLUTION INDIFFERENCIEE PESTICIDE NITRATES, LIEE AUX ACTITES AGRICOLES - suite

problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Amance	Saône Amont	Apance	Coney	Durgeon	Gourgeonne	Lanterne	Morthe	Ognon	Ouche	Romaine	Salon	Tille	vingeanne	Bèze	Brizotte	Saône	masses d'eau souterraines																		lien projet d'orientation fondamentale
																				6116	6119	6120	6121	6123	6202	6217	6228	6315	6320	6329	6334	6345	6500	6506	6522	6523	
Pollution indifférenciée pesticides, nitrates liée aux activités agricoles	Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles sur les cours d'eau et les eaux souterraines	Limiter les fuites de nitrates par un couvert végétal et des pratiques agricoles adaptées (CIPAN, prairies, variation des assolements, …)																													X						8bis
		Bannir les excès de fertilisation azotée sur les cultures (enregistrement des pratiques, pilotage de la fertilisation, …)						X		X			X	X																							8bis
	Améliorer la connaissance de l'état de la ressource sur les aires d'alimentation des captages d'eau destinés à l'alimentation humaine	Délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potables actuels et futurs et étudier le fonctionnement de la ressource et les pressions polluantes sur ces aires										X					X				X																9
	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Mettre en place et gérer les périmètres de protection de captage																		X									X		X						9
		Agir de façon différenciée à l'échelle de l'aire d'alimentation des ressources pour lutter contre les pollutions (diffuses, ponctuelles et accidentelles)																			X		X							X	X						9
	Progresser dans la connaissance des zones humides : inventaires, caractérisation, suivi et évaluation	Renforcer le poids réglementaire des inventaires de zones humides, notamment en les incluant au SDAGE		X																																	zh

AUTRES POLLUTIONS

problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Amance	Saône Amont	Apance	Coney	Durgeon	Gourgeonne	Lanterne	Morthe	Ognon	Ouche	Romaine	Salon	Tille	vingeanne	Bèze	Brizotte	Saône	masses d'eau souterraines																		lien projet d'orientation fondamentale
																				6116	6119	6120	6121	6123	6202	6217	6228	6315	6320	6329	6334	6345	6500	6506	6522	6523	
Manque de connaissance sur l'état des milieux, leur fonctionnement et les pressions polluantes	Améliorer la connaissance de l'état de la ressource sur les aires d'alimentation des captages d'eau destinés à l'alimentation humaine	Délimiter les aires d'alimentation des captages d'eau potables actuels et futurs et étudier le fonctionnement de la ressource et les pressions polluantes sur ces aires																		X																		9
	Améliorer la connaissance	Acquérir des connaissances sur l'état et le fonctionnement des milieux, les pressions et sources de pollution, leurs impacts sur les milieux	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X			X		X		X							X											ap
	Assurer la cohérence entre les mesures de gestion des milieux interconnectés	Assurer la cohérence entre les mesures de gestion des milieux interconnectés (impact des affluents, impact des masses d'eaux artificielles, liens entre les milieux superficiels et souterrains)		X																																		strat
Pollution issue de décharges et macro déchets	Maîtiser l'impact des décharges et des marco déchets	Maîtiser l'impact des décharges et des marco déchets (inventaire, évaluation de l'impact, résorbtion des pollutions, réhabilitation des sites, information et sensibilisation)								X												X								X								ap
Pollution liée à l'activité de thermalisme	Maîtriser l'impact de l'activité de thermalisme (connaissance de l'impact, gestion des rejets)	Maîtriser l'impact de l'activité de thermalisme (connaissance de l'impact, gestion des rejets)			X																																	ap
installation de potabilisation	Maîtriser l'impact des pollutions liées au installations de potabilisation	Maîtriser l'impact des pollutions liées au installations de potabilisation (mise en conformité des installations de captage et de traitement, suivi de la performance des traitements et des rejets)																																X				ap
pollution bactérienne	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Mettre en place et gérer les périmètres de protection de captage																																X				9
Pollution liée aux effluents vinicoles	Maîtriser l'impact des effluents vinicoles et distilleries	Maîtriser l'impact des effluents vinicoles des caves particulières ou coopératives et des distilleries (mise en place de dispositif de traitement, raccordement au réseau domestique, …)																					X															ap

INONDATIONS

problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Amance	Saône Amont	Apance	Coney	Durgeon	Gourgeonne	Lanterne	Morthe	Ognon	Ouche	Romaine	Salon	Tille	vingeanne	Bèze	Brizotte	Saône	masses d'eau souterraines																		lien projet d'orientation fondamentale
																				6116	6119	6120	6121	6123	6202	6217	6228	6315	6320	6329	6334	6345	6500	6506	6522	6523	
Risque d'inondation	Réduire l'aléa (c'est-à-dire le phénomène de crue) et améliorer la protection des biens et des personnes	Limiter les ruissellements à la source																	X																			6
		Préserver, voire recréer les zones d'expansion de crues																	X																			6
		Redonner aux cours d'eau leur espace de bon fonctionnement		X																																		6
		Entretenir le lit des cours d'eau, en tenant compte de ses caractéristiques naturelles																																				6
		Améliorer la gestion des ouvrages de protection									X																											6
		Intégrer la lutte contre les inondations dans une réflexion globale à l'échelle du bassin versant (étude, démarche de planification type sage, contrat de rivière, PAPI, …)		X				X		X			X	X																								6
	Réduire la vulnérabilité	Maîtriser l'urbanisation en zone inondable : poursuivre le développement des PPRI et s'assurer du respect de l'objectif de non aggravation du risque dans les documents d'urbanisme		X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X																							6
	Savoir mieux vivre avec le risque	Développer la connaissance du risque										X			X	X																						6

PROTECTION DES MILIEUX ET DES ESPECES

problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Amance	Saône Amont	Apance	Coney	Durgeon	Gourgeonne	Lanterne	Morthe	Ognon	Ouche	Romaine	Salon	Tille	vingeanne	Bèze	Brizotte	Saône	masses d'eau souterraines																		lien projet d'orientation fondamentale
																				6116	6119	6120	6121	6123	6202	6217	6228	6315	6320	6329	6334	6345	6500	6506	6522	6523	
Dégradation et/ou destruction de zones humides	Engager des actions opérationnelles pour mieux intégrer eau et aménagement du territoire	Plus largement, développer des outils concrets pour mieux intégrer les enjeux liés à l'eau dans les politiques d'aménagement (notamment actions de maîtrise foncière …)							X																													2
	Progresser dans la connaissance des zones humides : inventaires, caractérisation, suivi et évaluation	Poursuivre et compléter les inventaires et la caractérisation des zones humides pour atteindre une couverture homogène du bassin RM			X				X	X	X		X																									zh
		Renforcer le poids réglementaire des inventaires de zones humides, notamment en les incluant au SDAGE																	X	X																		zh
	Préserver l'existant et reconquérir les zones dégradées, les milieux remarquables…	Engager en priorité et à très court terme des actions de préservation sur les milieux les plus fragilisés							X																													zh
		Sur le court et le long terme, restaurer, reconquérir, voire recréer des zones humides par le biais de la relance d'une trajectoire naturelle ou par l'implantation "d'infrastructures humides artificielles"		X			X											X																				zh
	Promouvoir et développer une gestion intégrée et durable des zones humides	Poursuivre et amplifier l'intégration des ZH dans les démarches de gestion locale de l'eau (SAGE et contrats), développer des contrats de milieux spécifiques "zones humides" et inciter à l'utilisation de la TDENS au titre de la loi DTR							X		X				X	X	X																	X				zh
		Permettre une bonne gestion des zones humides par les acteurs économiques (monde agricole, sylvicole, conchylicole, …) par l'intermédiaire de soutien technique et financier à l'évolution des pratiques ; rémunération des services rendus ; labellisation des productions et services	X	X															X																			zh
	Aller vers une cohérence et une synergie des actions des acteurs publics de l'eau vis-à-vis des zones humides	S'engager à la non dégradation des ZH en appliquant un principe de modulation et d'éco- conditionnalité des aides et en mettant en cohérence des différents financements publics					X																															zh

PROTECTION DES MILIEUX ET DES ESPECES - suite

problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Amance	Saône Amont	Apance	Coney	Durgeon	Gourgeonne	Lanterne	Morthe	Ognon	Ouche	Romaine	Salon	Tille	vingeanne	Bèze	Brizotte	Saône	masses d'eau souterraines																				lien projet d'orientation fondamentale
																				6116	6119	6120	6121	6123	6202	6217	6228	6315	6320	6329	6334	6345	6500	6506	6522	6523		
Diminution de la biodiversité résultant d'une destruction ou altération d'habitats naturels ou d'espèces	Engager en priorité des démarches de préservation sur les milieux qui présentent actuellement un bon fonctionnement	Engager une démarche de définition et de localisation de ces sites													X																								5
	Intégrer effectivement la gestion hydromorphologique dans les politiques de gestion par bassin versant	Développer et mettre en œuvre la restauration de la continuité biologique, notamment sur les petits affluents									X																												5
	Améliorer la connaissance et protéger les espèces	Acquérir des connaissances sur les peuplements piscicoles et les autres espèces liées aux milieux aquatiques pour contribuer à leur protection									X			X																									zh
Diminution de la biodiversité résultant d'une prolifération des espèces exotiques invasives	Améliorer la connaissance et protéger les espèces	Lutter contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes	X	X	X	X			X		X			X		X		X																					zh

OUTILS DE GESTION - STRATEGIE - ENJEUX

Gestion Stratégie Enjeux	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Amance	Saône Amont	Apance	Coney	Durgeon	Gourgeonne	Lanterne	Morthe	Ognon	Ouche	Romaine	Salon	Tille	vingeanne	Bèze	Brizotte	Saône	masses d'eau souterraines																				lien projet d'orientation fondamentale
																				6116	6119	6120	6121	6123	6202	6217	6228	6315	6320	6329	6334	6345	6500	6506	6522	6523		
Développer, renforcer ou s'appuyer sur la gestion locale	Agir sur les « secteurs orphelins » de démarche de gestion locale et concertée	Inciter à la création de démarche de gestion (ou à la relance de démarches "en panne") sur les secteurs à enjeux	X	X	X	X		X	X	X		X	X	X	X	X	X			X						X		X		X		X						1
	Renforcer l'efficacité des procédures existantes pour les adapter encore plus aux contextes locaux	Elargir le champ d'action des contrats de milieux à la prise en compte de toutes les problématiques à enjeu du bassin versant										X																										1
		Améliorer le suivi de l'exécution des procédures et de la cohérence des actions engagées (bilan à mi-parcours, tableaux de bord, réunions régulières des CLE et Comités de rivière même après approbation des SAGE et contrats, …)					X		X		X																	X										1
		Soutenir la mobilisation dans le temps des acteurs impliqués dans les démarches de gestion concertée par bassin versant (ex : prolonger un premier contrat par un contrat ciblé sur les problèmes qui demeurent, mettre en place un contrat en parallèle de l'élaboration d'un SAGE pour engager les premières actions, …)					X																															1
	Contribuer à l'émergence et à une meilleure efficacité de la maîtrise d'ouvrage	Favoriser la maîtrise d'ouvrage (clarification des compétences, mise en commun des moyens techniques et financiers pour les travaux ..)							X																													strat
Intégrer eau et aménagement du territoire	Intégrer les enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire	Intégrer les enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire		X							X				X				X									X										2
	Engager des actions opérationnelles pour mieux intégrer eau et aménagement du territoire	Plus largement, développer des outils concrets pour mieux intégrer les enjeux liés à l'eau dans les politiques d'aménagement (notamment actions de maîtrise foncière …)									X																											2
	Engager des actions pour développer une culture commune entre gestionnaires de l'eau et de l'aménagement	Engager des actions de fond en terme de communication et de formation pour développer une culture commune entre gestionnaires de l'eau et de l'aménagement									X								X																			2

OUTILS DE GESTION - STRATEGIE - ENJEUX - suite

Gestion Stratégie Enjeux	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Amance	Saône Amont	Apance	Coney	Durgeon	Gourgeonne	Lanterne	Morthe	Ognon	Ouche	Romaine	Salon	Tille	vingeanne	Bèze	Brizotte	Saône	masses d'eau souterraines																		lien projet d'orientation fondamentale
																				6116	6119	6120	6121	6123	6202	6217	6228	6315	6320	6329	6334	6345	6500	6506	6522	6523	
Prendre en compte les impacts liés à l'interconnexion des milieux et masses d'eau	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Mettre en place et gérer les périmètres de protection de captage																										X										9
	Mettre en œuvre des règles de gestion pour le partage de la ressource à l'échelle des sous bassins ou des zones d'influence des grandes infrastructures de stockage ou de dérivation	Optimiser la gestion des ouvrages existants pour valoriser les marges de manœuvre encore disponibles (grandes infrastructures et ouvrages hydroélectriques, canaux, interconnexion ...)				X																																3
	Assurer la cohérence entre les mesures de gestion des milieux interconnectés	Assurer la cohérence entre les mesures de gestion des milieux interconnectés (impact des affluents, impact des masses d'eaux artificielles, liens entre les milieux superficiels et souterrains)		X															X																			strat

AUTRES MESURES LIEES A DES DIRECTIVES EUROPEENNES PORTANT SUR LA PROTECTION DES EAUX ET DES ESPECES

Directive	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Amance	Saône Amont	Apance	Coney	Durgeon	Gourgeonne	Lanterne	Morthe	Ognon	Ouche	Romaine	Salon	Tille	vingeanne	Bèze	Brizotte	Saône	masses d'eau souterraines																		lien projet d'orientation fondamentale
																				6116	6119	6120	6121	6123	6202	6217	6228	6315	6320	6329	6334	6345	6500	6506	6522	6523	
Directive « eaux résiduaires urbaines »	Donner la priorité à la collecte et au traitement effectif des rejets relevant de l'assainissement collectif	Améliorer la qualité des réseaux existants et réaliser les extensions et raccordements prévus par les schémas directeurs					X		X		X			X																								10
		Fiabiliser le fonctionnement et la gestion des installations de traitement (+ construction et travaux de mise aux normes des STEP)					X								X				X	X				X							X							10
	Adapter les stratégies générales d'assainissement et de traitement aux spécificités des bassins versants	Développer de façon maîtrisée et réfléchie l'assainissement autonome en zone d'habitation diffuse en fonction de son impact sur le milieu																														X						10
	Adapter les stratégies générales d'assainissement et de traitement aux spécificités des bassins versants	Promouvoir la mise en place de systèmes d'épuration ou de filières de traitement adaptés aux contextes économiques et culturels locaux (ex : lagunage et filtres plantés pour les petites collectivités, stations à fonctionnement modulable pour les zones avec des pics de population saisonnières …)		X	X		X		X		X	X		X	X																							10
	Contribuer à une meilleure application de la réglementation	Renforcer l'application de la réglementation (réimputation des pénalités de condamnations, renforcer les moyens de la police de l'eau, donner suite aux actions de police, stipuler l'obligation de mise en conformité ERU dans le SDAGE, conditionnalité des primes AE à la conformité ERU, porter à connaissance vis à vis des services de l'Etat…)																														X						strat
Directive « nitrates »	Développer des mesures d'accompagnement aux changements des pratiques	Utiliser les outils de zonage et programmes d'actions réglementaires existants pour réduire les pression sur les secteurs les plus vulnérables	X	X				X		X		X	X	X	X		X	X	X		X			X						X	X					X	8bis

AUTRES MESURES LIEES A DES DIRECTIVES EUROPEENNES PORTANT SUR LA PROTECTION DES EAUX ET DES ESPECES - suite

Directive	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Amance	Saône Amont	Apance	Coney	Durgeon	Gourgeonne	Lanterne	Morthe	Ognon	Ouche	Romaine	Salon	Tille	vingeanne	Bèze	Brizotte	Saône	masses d'eau souterraines																		lien projet d'orientation fondamentale
																				6116	6119	6120	6121	6123	6202	6217	6228	6315	6320	6329	6334	6345	6500	6506	6522	6523	
Natura 2000	Intégrer effectivement la gestion hydromorphologique dans les politiques de gestion par bassin versant	Favoriser une bonne gestion des étangs pour limiter les impacts sur le fonctionnement des milieux et masses d'eau associés (inventaire des étangs, plan de gestion et études préalables, code de bonnes pratiques, sensibilisation des gestionnaires, ...)							X																													5
	Former, informer et sensibiliser les acteurs de l'eau à la protection de la ressource, des captages et à l'évaluation des risques sanitaires	Former, informer et sensibiliser les acteurs de l'eau à la protection de la ressource, des captages et à l'évaluation des risques sanitaires (dont SATEP, assistance à maîtrise d'ouvrage …)																														X					9
	Contribuer à une meilleure application de la réglementation	Renforcer l'application de la réglementation (réimputation des pénalités de condamnations, renforcer les moyens de la police de l'eau, donner suite aux actions de police, stipuler l'obligation de mise en conformité ERU dans le SDAGE, conditionnalité des primes AE à la conformité ERU, portée à connaissance vis à vis des services de l'Etat…)																														X					strat
	Préserver l'existant et reconquérir les zones dégradées, les milieux remarquables…	Engager en priorité et à très court terme des actions de préservation sur les milieux les plus fragilisés	X	X	X	X	X	X		X		X	X	X					X			X									X	X					zh
directive "eaux potabilisable"	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Mettre en place et gérer les périmètres de protection de captage																		X		X		X													9

3 / ELEMENTS DE SOCIO-ECONOMIE

Le recueil d'éléments de socio économie et l'exploitation de données disponibles provenant de différents niveaux d'expertise est encore en cours. Cependant, certains éléments recueillis lors des réunions locales peuvent être présentés.

Le lien entre les mesures nécessaires à l'amélioration de l'état des milieux et les usages présents sur le bassin versant a notamment été examiné. Ce travail, à dire d'expert des groupes locaux, a permis de mettre en évidence des usages concernés par les mesures et d'autres favorisés. Cette approche, en lien avec les objectifs de bon état des milieux, apporte un premier éclairage sur la faisabilité technique et économique des mesures formulées.

- ✓ **Usages établis et majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état**

> **Rappel** : un usage est considéré comme **"majeur"** s'il est très bien implanté sur le territoire, d'un point de vue économique ou social. Il est considéré comme **"établi"** s'il est suffisamment implanté (en quantité, en temps, en qualité, culturellement ou traditionnellement) ou impactant (présence de canons à neige, d'autoroutes, de golfs, etc.) mais qu'il ne peut en revanche être considéré comme un usage majeur.

USAGES ETABLIS ET USAGES MAJEURS CONCERNES PAR LES MESURES A METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE LE BON ETAT SUR LE TERRITOIRE SAONE AMONT

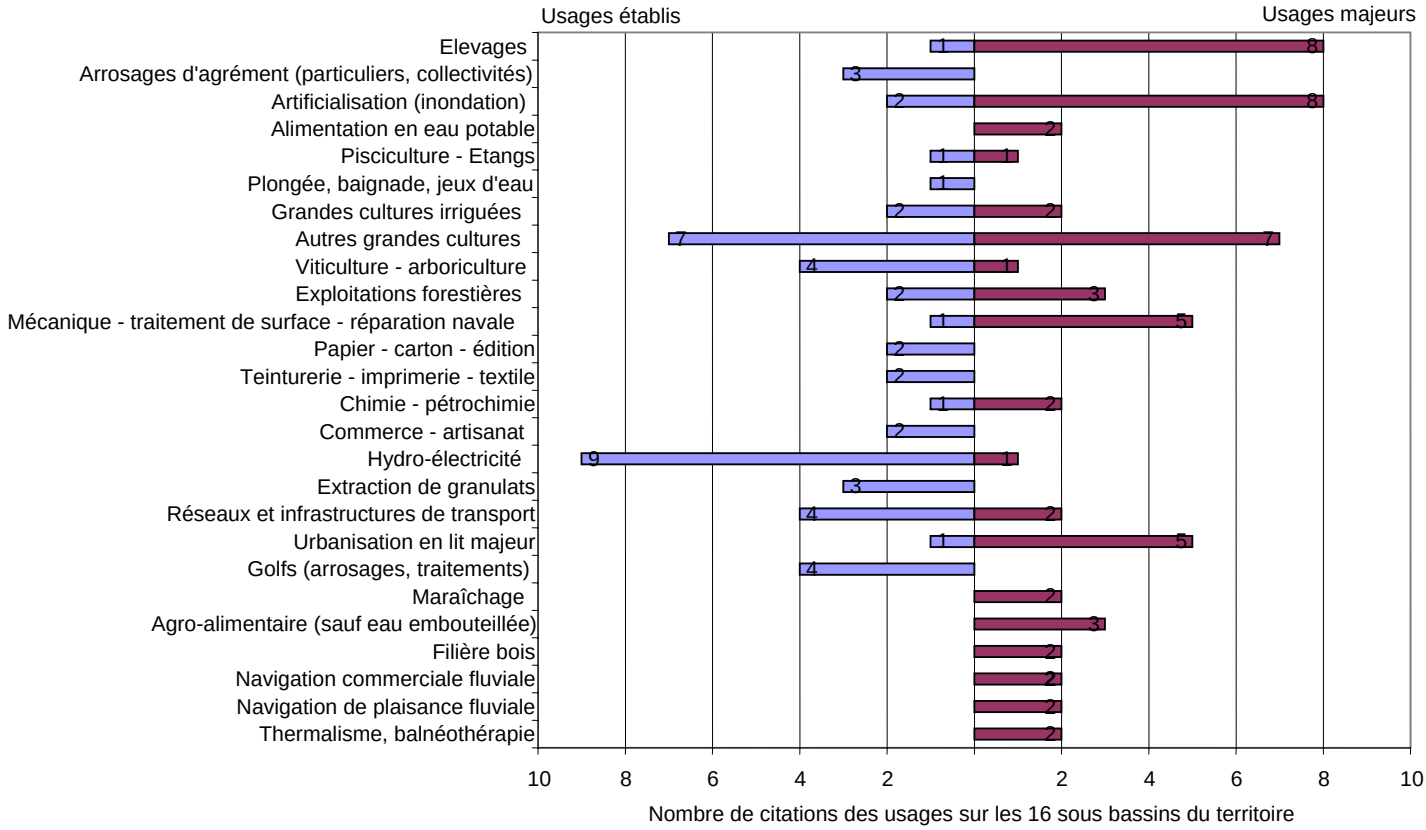

Sur ce territoire, parmi les usages établis et les usages majeurs les plus concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état, viennent en tête les grandes cultures (autres que irriguées et l'élevage, ainsi que la petite hydroélectricité et les aménagements de lutte contre les inondations (artificialisation).

✓ Usages établis et majeurs favorisés par l'atteinte du bon état

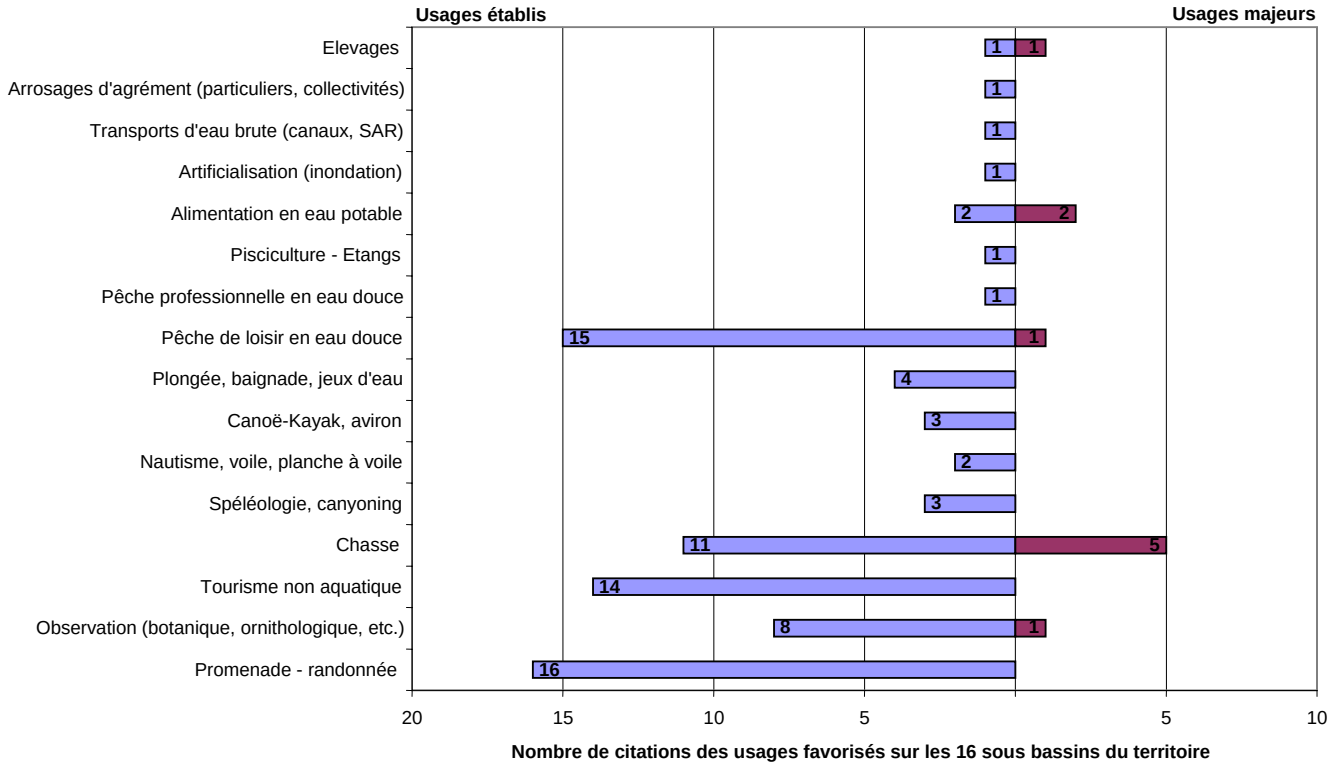

Les fonctionnalités des milieux sont également largement favorisées par l'atteinte du bon état. Ainsi, pour tous les bassins versants du territoire, **la richesse biologique** (biodiversité), les capacités **d'auto-épuration** et **d'auto-gestion sédimentaire du milieu**, ainsi que **l'amortissement des crues** seront favorisés par l'atteinte du bon état. De plus, l'atteinte du bon état favorisera la ressource en eau locale (fonctionnalité citée pour près de 40% des bassins versants du territoire).

Ainsi, parmi les usages établis et les usages majeurs favorisés par l'atteinte du bon état, on trouve des usages à consonance de loisir : la pêche de loisir en eau douce, la chasse, la promenade – randonnée et le tourisme non spécifiquement lié à l'eau.

4 / PRESENTATION DES OBJECTIFS PAR MASSE D'EAU

La directive cadre sur l'eau demande de fixer un objectif d'état pour chacune des masses d'eau identifiées.

Pour les masses d'eau superficielles, le bon état au sens de la directive cadre sera obtenu lorsque seront atteints à la fois le bon état écologique et le bon état chimique :

- l'état écologique est qualifié au travers d'éléments de qualité biologique (flore aquatique, faune benthique, ichtyofaune), mais également de qualité physico-chimique et hydromorphologique soutenant la biologie, c'est à dire respectant des niveaux de qualité permettant un bon équilibre de l'écosystème ;
- l'état chimique est atteint lorsqu'un certain nombre de normes de qualité environnementales (liste établie au niveau européen) est respecté.

Il convient de rappeler que pour les **masses d'eau fortement modifiées**, les conditions de référence biologiques tiendront compte de la part irréductible de ces modifications physiques, le nouveau référentiel étant alors appelé "potentiel écologique maximum (PEM)". L'objectif de ces masses d'eau pour 2015 est alors le bon potentiel écologique (au lieu du bon état écologique), les exigences sur l'état chimique restant cependant inchangées.

Des dérogations sont possibles : des objectifs moins ambitieux que celui du "bon état 2015", que ce soit en terme **de délai** (report des objectifs en 2021, 2027) ou en terme **de niveau d'objectifs**, peuvent être admis à condition d'être justifiés (par des raisons d'ordre économique; du fait de conditions naturelles ou techniques particulières).

Pour le moment, les premiers travaux ont porté sur **l'état écologique.**

- L'objectif à atteindre (bon état ou bon potentiel) est identifié dans la colonne "objectif d'état écologique" de chaque tableau, des travaux complémentaires ayant été conduits pour affiner le diagnostic sur les masses d'eau fortement modifiées.
- Les dérogations qu'il serait nécessaire de demander en terme de délai ou de niveau d'objectif ont été identifiées (l'échéance de 2021 ou 2027 restant à préciser ultérieurement pour les reports de délai) et apparaissent dans la colonne "dérogation".
- Les colonnes "objectif global et objectif d'état chimique" seront complétées ultérieurement.

Pour les eaux souterraines, l'objectif présenté est l'objectif global de la masse d'eau. Une masse d'eau souterraine étant considérée dégradée si elle l'est pour plus de 20% de sa superficie ; des secteurs ont été identifiés sur certaines masses d'eau pour permettre d'apporter des précisions supplémentaires.

La lecture des tableaux et des cartes fait apparaître des objectifs pouvant être atteints pour 2015, d'autres qui ne pourront l'être qu'à une échéance ultérieure et des interrogations sur certaines masses d'eau pour lesquelles aucun objectif n'a pu être proposé.

PRESENTATION DES OBJECTIFS DES MASSES D'EAU POUR CHAQUE SOUS BASSIN VERSANT DU TERRITOIRE ET POUR LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

Sous bassin versant : Amance (SA_01_01)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
691	L'Amance, de la petite Amance au ruisseau de la Gueuse à sa confluence avec la Saône	naturelle			bon état	non	
692	L'Amance, de sa source à la confluence avec la petite Amance incluse	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Saône amont (SA_01_02)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
1806A	La Saône du Coney à la confluence avec le Salon	naturelle			bon état	non	
1806B	La Saône du Salon à la déviation de Seurre	naturelle			bon état	non	
695	La Saône du ruisseau de la Sâle à la confluence avec le Coney	naturelle			bon état	non	
697	Rau de la Sâle	naturelle			bon état	à préciser	Les études en cours (caractérisation plus poussée et restauration des affluents de la Saône) doivent permettre d'apporter des éléments pour fixer un objectif
698	La Saône de la Mause au ruisseau de la Sâle	naturelle			bon état	non	
699	La Saône de sa source à la confluence avec la Mause, la Mause incluse	naturelle			bon état	non	sauf dérogation selon la provenance des micropolluants (liés au fonds géochimique ?)

Sous bassin versant : Apance (SA_01_03)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
696	L'Apance	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Coney (SA_01_04)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
693	Le Coney du ruisseau d'Hautmougey à la confluence avec la Saône	à préciser			manque de données	à préciser	Les usages navigation et hydroélectricité pourront être la cause d'un classement en Masse d'Eau Fortement Modifiée. Préalablement à la fixation d'un objectif, il est nécessaire de statuer sur le caractère MEFM (oui/non) de la masse d'eau. Il est donc proposé de mener une expertise plus poussée (étude 2006) sur cette masse d'eau.
694	Le Coney de sa source au Ruisseau d'Hautmougey	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Durgeon (SA_01_05)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
680	Le Durgeon aval	naturelle			bon état	délai	Difficultés liées au financement des réseaux d'assainissement de la CCAV de Vesoul et de la gestion et du traitement du pluvial (prix de l'eau non supportable) et au financement de la mesure de restauration physique du Durgeon aval et Vaugine. De plus, incertitude du délai de réponse du milieu pour les mesures « phyto ».
681	La Colombine	naturelle			bon état	non	
682	Le Durgeon moyen du Batard jusqu'à la confluence avec la Colombine	naturelle			bon état	non	
683	Le Durgeon amont jusqu'à la confluence avec le Batard	naturelle			bon état	non	

Plans d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L2	lac de Vesoul	artificielle			bon potentiel	non	

Sous bassin versant : Gourgeonne (SA_01_06)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
676	La Gourgeonne	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Lanterne (SA_01_07)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
684	La Lanterne de la Semouse à la confluence avec la Saône	naturelle			bon état	non	
685	La Semouse de la Combeauté à la Lanterne	naturelle			bon état	non	Bon état conditionné par les mesures des masses d'eau amont (686 et 687)
686	Le Planey	naturelle			bon état	non	
687	La Semouse amont, la Combeauté, l'Augronne	naturelle			bon état	non	
688	La Lanterne du Breuchin à la Semouse	naturelle			bon état	non	Conditionné par l'atteinte des objectifs des masses d'eau amont (690 et 689)
689	Le Breuchin	naturelle			bon état	non	
690	La Lanterne de sa source au Breuchin	naturelle			bon état	délai	Inefficacité de la réglementation vis-à-vis de la création de petits plans d'eau (eaux closes) et de la gestion des étangs fondés en titre. Difficulté d'action auprès des propriétaires d'étangs due au morcellement foncier.

Sous bassin versant : Morthe (SA_01_08)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
670	La Morte, Le Cabri	naturelle			bon état	délai	Changement de pratiques agricoles difficile à échéance 2015. Dynamique locale à lancer.

Sous bassin versant : Ognon (SA_01_09)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
2025	L'Ognon du Lauzin à la Linotte	naturelle			bon état	non	
656	L'Ognon basse vallée	naturelle			bon état	délai	Intervention sur le lit mineur impossible car fort risque de déséquilibre du cours d'eau et de la nappe. Temps de retour des effets induits par la remobilisation sédimentaire en amont non maîtrisé. Forte interrogation sur les évolutions de la PAC.
659	L'Ognon du Rahin au Lauzin	naturelle			bon état	non	
660	Le Scey	naturelle			bon état	non	
661	Le Rahin	naturelle			bon état	non	
662	L'Ognon du Fourchon au Rahin	naturelle			bon état	non	
663	La Reigne	naturelle			bon état	délai	Dérogation sur le délai car un doute persiste sur la provenance des micropolluants. Par ailleurs, la mesure d'amélioration du réseau de Lure et du Syndicat du Fays se heurte à des limites de faisabilité financière à échéance 2015.
664	L'Ognon de sa source au Fourchon	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : Ouche (SA_01_10)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
646	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône	naturelle			bon état	délai	Multiplicité et complexité des actions à mettre en œuvre et temps de réponse du milieu. Temps de mise œuvre du SAGE
647	L'Ouche du ruisseau du Prâlon jusqu'à l'amont du lac Kir	naturelle			bon état	non	
648	L'Ouche jusqu'au ruisseau du Prâlon	naturelle			bon état	non	

Plans d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L6	réservoir de Panthier	fortement modifiée			bon potentiel	à préciser	
L7	réservoir de Chazilly	fortement modifiée			bon potentiel	à préciser	

Sous bassin versant : Romaine (SA_01_11)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
677	La Romaine	naturelle			bon état	délai	Temps de réponse du milieu. Dynamique de portage de projet à initier. Capacité financière du porteur. Droits d'eau privés

Sous bassin versant : Salon (SA_01_12)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
672	Le Salon de la Resaigne à la confluence avec la Saône	naturelle			bon état	non	
673	Le Resaigne	naturelle			bon état	délai	Caractère quasi irréversible de l'artificialisation. Interrogations sur les potentialités et la faisabilité technique et financière des mesures à mettre en œuvre
674	Le Salon de sa source à la Resaigne	naturelle			bon état	délai	Caractère quasi irréversible de l'artificialisation. Interrogations sur les potentialités et la faisabilité technique et financière des mesures à mettre en œuvre

Sous bassin versant : Tille (SA_01_13)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
649	La Tille de la Norges à sa confluence avec la Saône	à préciser			manque de données	à préciser	On doit d'abord statuer sur le caractère MEFM (oui/non) de la masse d'eau
650A	La Norges à l'amont d'Orgeux	naturelle			bon état	non	
650B	La Norges à l'aval d'Orgeux	fortement modifiée			bon potentiel	non	MEFM : urbanisation / agriculture / lutte contre les inondations
651	La Tille du pont Rion à la Norges	à préciser			manque de données	à préciser	On doit d'abord statuer sur le caractère MEFM de la masse d'eau. Evolution de l'usage agricole vers une reconversion urbaine
652	La Tille de sa source au pont Rion et l'Ignon	naturelle			bon état	non	
655	La Venelle	naturelle			bon état	délai	Incertitude sur le temps de réponse du milieu compte tenu de son faible potentiel biologique

Sous bassin versant : Vingeanne (SA_01_14)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
665	La Vingeanne d'Oisilly à sa confluence avec la Saône	naturelle			bon état	non	
666	La Vingeanne de l'Etivau à Oisilly Badin Inclus	naturelle			bon état	non	
667	La Vingeanne du lac de Villegusien à l'Etiveau	naturelle			bon état	non	
668	La Vingeanne de sa source au lac de Villegusien	naturelle			bon état	non	

Plans d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L1	réservoir de la Vingeanne	fortement modifiée			bon potentiel	à préciser	

Sous bassin versant : Beze (SA_01_15)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
654	La Bèze	naturelle			bon état	non	

Sous bassin versant : La Brizotte (SA_01_33)

Cours d'eau

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
653	La Brizotte	naturelle			bon état	à préciser	On ne propose pas d'objectif pour le moment. Ce dernier dépendra des résultats de l'étude des connaissances sur ce secteur.

Rappel des objectifs pour l'ensemble des masses d'eau de la Saône

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
699	La Saône de sa source à la confluence avec la Mause, la Mause incluse	naturelle			bon état	non	sauf dérogation selon la provenance des micropolluants (liés au fonds géochimique ?)
698	La Saône de la Mause au ruisseau de la Sâle	naturelle			bon état	non	
695	La Saône du ruisseau de la Sâle à la confluence avec le Coney	naturelle			bon état	non	
1806A	La Saône du Coney à la confluence avec le Salon	naturelle			bon état	non	
1806B	La Saône du Salon à la déviation de Seurre	naturelle			bon état	non	
1806C	La Saône du début à la fin de la Déviation de Seurre	naturelle			bon état	non	
1806D	La Saône de la fin de la déviation de Seurre à la confluence avec le Doubs	naturelle			bon état	non	
1807A	La Saône de la confluence avec le Doubs à Villefranche sur Saône	naturelle			bon état	non	
1807B	La Saône de Villefranche sur Saône à la confluence avec le Rhône	fortement modifiée			bon potentiel	délais	Impact cumulé : urbanisation croissante, milieu déjà fortement urbanisé. Faisabilité technique et financière des mesures liées au pluvial.

Masses d'eau souterraines

Code de la masse d'eau ou secteur	Nom de la masse d'eau	Nom du secteur de la masse d'eau	Objectif global de la masse d'eau	Précision de l'information par secteur	Justification ou précision
6116	Calcaires, marnes et terrains de socle entre Doubs et Ognon		Bon état		
6116a		Nord-Est Lanterne de Pelousey		Bon état 2015	
6116b		Sud-Ouest Lanterne de Pelousey		Importance de la dégradation restant à préciser	manque de connaissances
6119	Calcaires jurassiques du seuil et des Côtes et arrières-côtes de Bourgogne dans BV Saône en RD		Bon état		Problèmes pesticides liés au vignoble
6120	Calcaires jurassiques chaîne du Jura - BV Doubs et Loue		Bon état		
6121	Calcaires jurassiques Chatillonnais et Plateau de Langres BV Saône		Bon état		
6123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône		Bon état après 2015		
6123a		Hors Graylois		Bon état 2015	Problème nitrates et pesticides
6123b		Graylois		Bon état après 2015	Problème nitrates et pesticides. ZNS peu épaisse et protégeant mal le karst aux pollutions. Zone vulnérable au titre de la Directive Nitrates.
6202	Calcaires du Muschelkak moyen dans BV Saône		Bon état		
6217	Grès Trias inférieur BV Saône		Bon état		Problème de déséquilibre dans la partie captive de la nappe (partie vosgienne). Objectif à mettre en adéquation avec celui de l'agence Rhin-Meuse
6228	Calcaires jurassiques sous couverture pied de côte bourguignonne		Bon état		Méconnaissance de la ressource, de ses potentialités et temps de renouvellement
6315	Alluvions de l'Ognon		Bon état		
6320	Alluvions de la Saône entre les confluents de l'Ognon et du Doubs et alluvions de la basse vallée de la Loue		Bon état après 2015		
6320b		Alluvions de la Saône		Bon état 2015	
6320c		Alluvions d'interfluves Saône-Doubs, panache de pollution Solvay		Secteur restant dégradé (pollution historique)	Irréversibilité de la pollution historique à notre échelle de temps
6320d		Alluvions d'interfluves Saône-Doubs, hors panache de pollution Solvay		Bon état après 2015	Pollutions par les nitrates et pesticides d'origine agricole

Code de la masse d'eau ou secteur	Nom de la masse d'eau	Nom du secteur de la masse d'eau	Objectif global de la masse d'eau	Précision de l'information par secteur	Justification ou précision
6329	Alluvions plaine des Tilles, nappe de Dijon sud + nappes profondes		Bon état après 2015		
6329a		Nappes de Dijon Sud		Bon état après 2015	Pollutions diffuses d'origine agricole et urbaine, pollutions ponctuelles par les solvants chlorés, transfert de pollution vers la nappe profonde
6329b		Nappes des Tilles		Bon état après 2015	Pollutions diffuses par les nitrates et pesticides d'origine agricole, sollicitation importante de la nappe pour les besoins AEP, irrigation et industriels
6329c		Hors nappes de Dijon Sud et Tilles		Bon état 2015	
6344	Alluvions de la Saône en amont du confluent de l'Ognon		Bon état		Pollutions locales par les nitrates et pesticides dans les zones réalimentées par les coteaux
6345	Alluvions du Breuchin et de la Lanterne		Bon état		Conflit d'usages entre AEP et écoulements de surface
6500	Formations variées de la bordure primaire des Vosges		Bon état		
6506	Domaine triasique et liasique de la bordure vosgienne sud-ouest BV Saône		Bon état		
6522	Domaine Lias et Trias Auxois BV Saône		Bon état		
6523	Formations variées du Dijonnais entre Ouche et Vingeanne		Bon état		
6523a		Craie affleurante cénomano-turonienne		Bon état après 2015	Bruit de fond de nitrates à 50mg/l sans fluctuations pour les eaux issues de la nappe cénomanienne. Zone vulnérable aux nitrates BV de la Bèze
6618	Socle vosgien BV Saône-Doubs		Bon état		